

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation 11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Budget Annexe assainissement – Reprise des résultats des communes suite au transfert de compétence – Version modifiée
N° de délibération : 6

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a voté la création du budget annexe assainissement, assujetti à TVA, lors du conseil du 17 décembre 2019.

Les résultats des communes et entités ont été présentés lors du Conseil du 15 octobre dernier. Il s'avère que seuls les résultats du SEA et du SIAVM sont à reprendre aux chapitres 001 et 002. Les excédents et/ou déficits des communes sont eux à inscrire aux comptes 678,778 ou 1068 suivants la section.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20201217-06-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020				
COMMUNES/SI	RESULTATS D'EXPLOITATION	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	TOTAL RESULTATS REPRIS	RESTES A REALISER invest. 2019
Bouxières aux Dames <i>Délibération du 24/02/20</i>	+ 730 046.75€ R778	+ 101 147.19€ R1068	831 193,94 €	
Champigneulles <i>Délibération du 12/02/20</i>	+ 54 869.14€ R778	+ 393 595.92€ R1068	448 465,06 €	
Custines	+ 283 082.15€ R778	+ 272 251.24€ R1068	555 333,39 €	
Lay Saint Christophe <i>Délibération du 10/02/20</i>	148 882.39€ D678	+ 170 548.93€ R1068	21 666,54 €	
Liverdun <i>Délibération du 30/09/20</i>	+ 458 162.67€ R778	176 017.28€ D1068	282 145,39 €	
Montenoy <i>Délibération du 09/03/20</i>	+ 16 283.41€ R778	+ 10 957.19€ R1068	27 240,60 €	
Saizerais <i>Délibération n°20 du 24/02/20</i>	+ 8 392.32€ R778	+ 92 836.68€ R1068	101 229,01 €	
SEA (= Frouard + Pompey + parc d'activité + transp.traitement + administration)	+ 638 967.62 R002	+ 760 843.24€ R001	1 399 810,86 €	696 659.99€ en dep. et 465.45€ en rec
SIAVM (Faulx + Malleloy)	+ 278 142€ R002	+ 1 463.09€ R1068	279 605,09 €	90 000€
TOTAL	+ 2 319 063.67€	+ 1 627 626.20 €	3 946 689,88 €	786 194.54€

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu les délibérations transmises par les Communes,
- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des résultats d'assainissement des communes et entités de Bouxières aux Dames, Champigneulles, Custines, Lay Saint Christophe, Liverdun, Montenoy, Saizerais, SEA, SIAVM, comme détaillée ci-dessus.

AUTORISE l'inscription des excédents et déficits des budgets dont la compétence assainissement a été transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de communes du Bassin de Pompey aux comptes 001,002, 678, 778 et 1068 comme suit :

	BP	BS	TOTAL
Report excédents d'investissement du SEA+SIAVM (R001)	108 381.73€	653 924.60	762 306.33€
Report déficits d'investissement des communes (D1068)	0€	176 017.28€	176 017.28€
Report excédents d'investissement des communes (R1068)	0€	1 041 337.15€	1 041 337.15€
TOTAL INVESTISSEMENT	108 381.73€	1 519 244.47€	1 627 626.20€
Report excédents d'exploitation du SIAVM + SEA (R002)	638 381.73€	278 727.89€	917 109.62€
Report déficits d'exploitation des communes (D678)	0€	148 882.39€	148 882.39€
Report excédents d'exploitation des communes (R778)	0€	1 550 836.44€	1 550 836.44€
TOTAL EXPLOITATION	638 381.73€	1 680 681.94€	2 319 063.67€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRLIC